



COTISATIONS 2009

Totaux à payer; entourez votre sélection

		Formules d'assurance		
		Mini Braquet (1)	Petit Braquet	Grand Braquet
Jeunes -26 ans	Sans revue	28€	30€	57€
	Avec revue	53€	55€	82€
Adultes	Sans revue	43,50€	45,50€	72,50€
	Avec revue	64,50€	66,50	93,50
Famille 1er adulte	Sans revue	43,50€	45,50€	72,50€
	Avec revue	64,50€	66,50€	93,50€
2ème adulte	-	18€	20€	47€
Jeune -26 ans	-	14€	16€	43€
Nouvel adhérent fin saison 2008 (2)	-	11€	11€	11€

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

N° de téléphone fixe: N° mobile :

E-mail :

Acceptez vous d'être averti exclusivement par email des activités du club? [Oui] [Non]

Nouveaux adhérents: un certificat médical d'aptitude à la pratique du VTT est exigé.

Assurance Mini Braquet: feuille de décharge à signer.

Chèques à établir à l'ordre de Bretagne VTT; A retourner à Thierry Croixmarie, trésorier de Bretagne VTT, 24 rue Papu, 35000 RENNES

Voici quelques explications sur le montant de la cotisation au club Bretagne VTT.

La cotisation au club Bretagne VTT comprend:

- l'adhésion à l'association "Bretagne VTT", qui est de 11 €. Cette somme versée à l'association permet à celle-ci de fonctionner (calendriers, photocopies, timbres, location de salle pour les réunions ...).
- l'adhésion à la Fédération Française de CycloTourisme (FFCT), à laquelle notre club est affilié. Le montant de cette adhésion varie selon l'âge (jeune/adulte), le nombre de personnes d'une même famille, et si l'on choisit de s'abonner à la revue "Cyclotourisme" ou non.
 - 22,5 € pour les adultes
 - Tarifs spécifiques: tarifs jeunes -26 ans (7€) et famille(8€ 2e adulte, 4€ jeune -26 ans).
- L'assurance, qui vous permet de pratiquer le VTT en toute sérénité. Trois formules d'assurance sont proposées, offrant une couverture plus ou moins large des risques liés à la pratique du VTT: mini braquet, petit braquet et grand braquet.
- Pas d'augmentation de l'assurance cette année:
 - Mini braquet: 10€
 - Petit braquet: 12€
 - Grand braquet: 39€

(1) Les personnes choisissant l'assurance mini braquet doivent impérativement signer la feuille de décharge (disponible auprès du trésorier) en double exemplaire, car cette formule d'assurance ne comprend pas l'assistance rapatriement et ne garantit pas les accidents corporels.

(2) Les personnes ayant adhéré au club pour la première fois au dernier trimestre 2008 (adhésion fin de saison) ne payent en 2009 que l'adhésion à l'association Bretagne VTT (11€). En effet, leur cotisation FFCT et leur assurance sont valables jusqu'au 31/12/2009.

Les nouveaux adhérents sont tenus de fournir, lors de leur inscription, un certificat médical d'aptitude à la pratique du VTT.